

IMMERSION, LE TEMPS D'UN WEEK-END AU CŒUR DU MOYEN ÂGE

Événement

Fêtes johanniques

DATE : 25 et 26 mai 2024
LIEU CONCERNÉ : autour de la basilique
Saint-Remi

NATURE DE L'ÉVÉNEMENT

La ville de Reims vivra à l'heure médiévale à l'occasion des Fêtes johanniques. Au pied de la basilique Saint-Remi, un marché médiéval, des spectacles de rapaces et d'arts du cirque seront proposés. Afin d'assurer la sécurité de cette manifestation, une réglementation provisoire en matière de circulation et de stationnement sera mise en place. Par ailleurs, les riverains habitant dans le périmètre de sécurité seront soumis aux contrôles effectués par des agents de sécurité.

STATIONNEMENT – MARCHÉ MÉDIÉVAL

Arrivée des exposants :

À compter du vendredi 24 mai à 14 h et jusqu'au samedi 25 mai à 10 h, puis le dimanche 26 mai de la fermeture de la manifestation jusqu'à la fin du démontage, le stationnement des véhicules sera interdit, à l'exception des exposants pour permettre la dépose et la reprise de leurs marchandises, dans les rues suivantes : rues Simon (du n°16 jusqu'à la place Lenoncourt des deux côtés), Ambroise Petit (de la rue Tournebonneau à la rue Chanteraine) et du Grand Cerf (face au n°29 et jusqu'au n°47, le long du parc Saint-Remi).

À compter du vendredi 24 mai à 22 h et jusqu'au samedi 25 mai à 14 h, le stationnement des véhicules sera interdit rue du Grand Cerf (du n°61 à la rue des Martyrs, à l'exception du véhicule transportant les chevaux de la grande parade).

Saint-Remi et rues annexes :

À compter du vendredi 24 mai à 22 h et jusqu'à la fin de la manifestation le dimanche 26 mai, le stationnement des véhicules sera interdit dans les rues suivantes : rues Simon (des deux côtés), Ambroise Petit (de la rue Chanteraine à la rue Tournebonneau, des deux côtés), Chanteraine (de l'arrêt de bus jusqu'à la rue Ambroise Petit), du Châtelet (de la rue Simon jusqu'à la sortie du parking) et place Lenoncourt (sur l'ensemble des places de parking longeant la rue Saint Julien).

Personnes à mobilité réduite :

À compter du vendredi 24 mai à 22 h et jusqu'au dimanche 26 mai, le stationnement sera interdit rue du Grand Cerf (face au n°27 et jusqu'au n°47, le long du parc Saint Remi).

.../...



.../...

Autocar visiteur – arrêt minute :

À compter du vendredi 24 mai à 22 h et jusqu'au dimanche 26 mai, le stationnement sera interdit rue du Grand Cerf (le long du parc Saint-Remi : du n°17 jusqu'au n°25 et de la rue des Martyrs jusqu'en face du n°65).

Parking exposant :

À compter du vendredi 24 mai et jusqu'au dimanche 26 mai, le stationnement sera interdit rue Colasse, sur l'ensemble du parking situé à l'arrière de la maison de quartier à l'exception des exposants des Fêtes johanniques et des services techniques de la ville de Reims et du Grand Reims. L'accessibilité des secours et des services est maintenue.

Circulation – Village médiéval

À compter du samedi 25 mai à 4 h jusqu'au dimanche 26 mai, la circulation des véhicules sera interdite dans les rues suivantes : rues Saint Julien (de l'impasse Saint Julien jusqu'à la rue Ambroise Petit et de la place Saint Timothée jusqu'à l'impasse Saint Julien, sauf riverains), Anot (sauf riverains), Féry (sauf riverains et accès parking), Ambroise Petit (du boulevard Dieu Lumière jusqu'à la rue Saint Julien et dans ce sens de circulation, sauf riverains), Chanteraine (sauf riverains), Simon, pont de Fléchambault (sauf riverains) et la place Lenoncourt (la voie intérieure du parking et dans le sens rue Ambroise Petit vers la rue Féry).

Dispositions particulières :

À compter du vendredi 24 mai à 16 h et jusqu'au samedi 25 mai à 4 h, la circulation des véhicules sera autorisée rues Saint Julien (de la rue Féry jusqu'à la rue Ambroise Petit), Ambroise Petit (de l'avenue Saint Pol jusqu'à la rue Chanteraine) et Simon (de la rue du Châtelet jusqu'à la rue Chanteraine) afin de permettre l'installation des exposants.

À compter du samedi 25 mai à 4 h et jusqu'au dimanche 26 mai, la circulation des véhicules sera soumise aux prescriptions suivantes : rues Kalas (le sens de circulation sera inversé), du Châtelet (circulation mise en double sens avec un accès réservé uniquement aux riverains et aux véhicules de santé se rendant au groupe médical Saint-Remi).

Le samedi 25 mai de 18 h, puis après la fin de la parade et jusqu'au dimanche 26 mai fin de la manifestation, la circulation des véhicules sera interdite, sauf riverains, dans la rue Tournebonneau.

Fourrière

Pour le stationnement et la circulation, les véhicules contrevenants seront mis en fourrière et parqués par Autoclub - ZI du Mont St Pierre – 8 rue Marcel Dassault 51430 TINQUEUX.

Collecte des déchets : non concernée car aucune collecte sur ce secteur le samedi !

